

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et arrêté en conseil C.P. 1966-135, du 25 janvier 1966, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Budget révisé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et arrêté en conseil C.P. 1966-1194 du 23 juin 1966, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

A 10 h. 28 du soir M. l'Orateur ajourne la Chambre à 2 h. 30 demain après-midi.

L'Orateur

LUCIEN LAMOUREUX